

Conformément aux articles L.2121-12 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, l'an deux mille vingt-six, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-trois mars 2026 s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents :

Pascal Pochat-Baron, Laëtita Secco, Martial Macherat, Véronique Alexandre, Paul Girard, Véronique Drouet Novel, Michel Staropoli, Francis Goj, Monique Cocolomb, Sébastien Pellet, Gauthier Aigloz, Marie Devesa, Antoine Cenci, Isabelle Pillet, Pierre Valentin, Gerald Vigny, Nadia Laoufi, Florian Grange, Christophe Copchard, Zénaïde Montesinos, Gerard Milesi, Nadine Broisin, Eric Coulon, Valérie Bruna Bleichner, Roselyne Viollet, Carole Gavard Molliard

Absents représentés :

Florence Pierre (pouvoir à Laëtita Secco),

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Nadia Laoufi est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 26
Représentés : 1
Votants : 27

MARCHE PUBLIC

D2026_051 – Attribution du marché public MP2026-01 relatif aux assurances de la collectivité

Rapporteur : Pascal Pochat-Baron, Maire

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la consultation lancée sur la plateforme MP74,

Vu l'analyse des offres,

La commune a lancé une consultation sur la plateforme MP74 relative aux assurances de la collectivité. Monsieur le Maire précise que le cabinet AURFASS avait été mandaté pour réaliser le cahier des charges et l'analyse des offres. Ce dernier a transmis son analyse, le conseil municipal devant maintenant retenir les différents assureurs.

L'analyse des offres est fournie ci-dessous.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- RETIENS l'assureur Groupama pour le lot "Dommages aux Biens" pour un montant de 31.827€ TTC annuels
- RETIENS l'assureur Groupama pour le lot "Bâtiment La Sallazienne" pour un montant de 6.623€ TTC annuels
- RETIENS l'assureur Groupama pour le lot "Responsabilité civile" pour un montant de 8.853€ TTC annuels
- RETIENS l'assureur SMACL pour le lot "Flotte automobile" pour un montant de 11.863€ TTC annuels
- RETIENS l'assureur SMACL pour le lot "Protection juridique" pour un montant de 1.292€ TTC annuels
- MANDATE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

VOTE	POUR	27
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	Adopté à l'unanimité	

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal Pochat-Baron

La secrétaire de séance
Nadia Laoufi



Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le
Publication en ligne le
Pour le Maire et par délégation,
Le directeur Général des Services,
Stéphane COCHARD

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le 03/04/2026

ID : 074-217403112-20260330-2026_051-DE

SLO

EXTRAIT DU RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Garanties	Primes 2026 en € TTC	Supposition assureur retenu
Dommages aux Biens	20.234€	31.827€ GROUPAMA ou 29.707€ MMA Mise à jour des superficies
Bâtiments La sallazienne	5.412€	6.623€ GROUPAMA
Responsabilité Civile	8.463€	8.853€ GROUPAMA Mise à jour du budget, des activités...
Flotte Automobile	8.864€	11.863€ SMACL
Protection Juridique	1.243€	1.292€ SMACL
TOTAL	44.216€	60.458€ si lot 1 GROUPAMA 58.338€ si lot 1 MMA